

POLYNESIE FRANCAISE
Commune de HUAHINE



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

DÉLIBÉRATION n° 2025.00035 du 23 mai 2025
Fixant les tarifs de location de l'auto-bétonnière communale,
et abrogeant les délibérations n° 12/2018 du 13 février 2018 et n° 80/2015 du 20 mai 2015

En sa séance du 23 mai 2025 à 8h, convoquée le 14 mai 2025 par M. Marcelin LISAN, Maire, sous sa présidence, avec Mme Tatiana TAPAO épouse FAAHU, secrétaire de séance nommée conformément à l'article L.2121-25 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,
ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint
sous la présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième partie du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** la délibération n° 80/2015 du 20 mai 2015 autorisant le Maire à louer l'auto-bétonnière communale, et abrogeant les délibérations n° 18/2008 du 10 avril 2008, n° 34/2010 du 30 mars 2010 et n° 54/2010 du 22 juin 2010 ;
- Vu** la délibération n° 12/2018 du 13 février 2018 fixant à nouveau les tarifs de location de l'auto-bétonnière communale, et abrogeant la délibération n° 80/2015 du 20 mai 2015 ;

Considérant la nécessité de soutenir et favoriser le développement des chantiers de construction de l'île par la mise à disposition d'engins adaptés ;

Considérant l'absence sur l'île de prestataires fournisseurs de ce type de services ;

Oùï l'exposé du Maire ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

- Article 1er :** Pour compter du 1^{er} juin 2025, le Maire est autorisé à louer l'auto-bétonnière communale (avec chauffeur communal) à hauteur de 25.000 francs CFP par heure d'exploitation.
- Article 2 :** Les recettes sont imputables à l'article **7083** de la section de fonctionnement du budget principal.
- Article 3 :** Les délibérations n° 12/2018 du 13 février 2018, et n° 80/2015 du 20 mai 2015, susvisées, sont abrogées.
- Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.
- Article 5 :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera affichée où besoin sera.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

27 membres sont présents au moment du vote :

1. M. Marcelin LISAN (Maire)
2. Mme Tania TEMAIANA épouse TEREMATE (1ère adjointe au Maire)
3. M. Pitori GIBERT (2ème adjoint au Maire)
4. Mme Tatiana TAPAO épouse FAAHU (3ème Adjointe au Maire)
5. M. Antonio MALATESTTE (4ème Adjoint au Maire)
6. Mme Nicole PAU épouse ROURA (5ème Adjoint au Maire)
7. M. Hapue Grégoire TUMARAE (6ème Adjoint au Maire)
8. Mme Clotilde TEHAAMANA épouse FANAURA (7ème Adjoint au Maire)
9. M. Erick FANIU (8ème Adjoint au Maire)
10. Mme Dorida VAIHO épouse HEITAA (Conseillère municipale de Fare)
11. M. Gaston LEMAIRE (Maire délégué de Fare)
12. M. Aremiti TINIRAU (Conseiller municipal de Fare)
13. M. Jacques ROURA-ARUTAHU (Maire délégué de Fitii)
14. M. Ronald CHEOU (Maire délégué de Maeva)
15. M. TEFAATAUMARAMA Timiona Ervan (Conseiller municipal de Maeva)
16. Mme Mathilde TINITUA épouse BUARD (Conseillère municipale de Fitii)
17. M. Jean-Marie TEMAURI (Conseiller municipal de Fitii)
18. M. Gaéton MOU SIN (Conseiller municipal de Fitii)
19. M. Moehau COLOMBANI (Conseiller municipal de Fare)
20. M. Claude CHONG (Maire délégué de Haapu)
21. Mme Tehani TIATIA épouse LY (Conseillère municipale de Haapu)
22. M. Gyle TEMEHARO (Maire délégué de Parea)
23. Mme Edna TEHIHIRA épouse ITCHNER (Maire délégué de Faie)
24. Mme Eugénie TEIVA épouse VEAU (Maire déléguée de Tefarerii)
25. M. Eremoana TEPA (Maire délégué de Maroe)
26. Mme Titaua TERIIMANA épouse PUUPUU (Conseillère municipale de Maroe)
27. M. Eugène TUIHANI (Conseiller municipal de Parea)

1 membre a donné pouvoir :

1. Mme Tepora RAI épouse TEPOU (Conseillère municipale de Maroe) donne pouvoir à M. Eremoana TEPA

1 membre est absent :

1. Mme Maeva FAATAU épouse CHAN (Conseillère municipale de Maeva)

Indications sur le résultat du vote :

Votants : 28 dont 01 pouvoir

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Exprimés : 28

Votes pour : 28

Votes contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

Le Maire,

Marcelin LISAN

